

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

5405, boulevard Décarie

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 1^{er} juin 2015, à 19 h, au 6445, avenue de Monkland, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à la présence d'un équipement mécanique apparent sur une façade du bâtiment situé au 5405, boulevard Décarie.

Cette dérogation mineure concerne l'article 85 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et permettrait d'autoriser la présence de conduits électriques en façade de la rue Lacombe.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

FAIT à Montréal, ce 13 mai 2015.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate